

Loi sur les télécommunications

Notification d'une procédure de révocation de numéro

Une procédure de révocation, basée sur la législation des télécommunications, a été introduite à l'encontre de la personne suivante:

Procédure de révocation de numéro

- Uzun Fatih, Allmendzentrum 1, 8427 Rorbas

Le courrier mentionné peut être demandé par le destinataire à l'adresse suivante:

Office fédéral de la communication, Numérotation et adressage

Rue de l'Avenir 44

2501 Bienne

téléphone +41 (0)32 327 55 11

fax direct +41 (0)32 327 55 28

Loi sur les télécommunications. Notification d'une procédure de révocation de numéro

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2004
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	30
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	03.08.2004
Date	
Data	
Seite	4284-4284
Page	
Pagina	
Ref. No	10 137 860

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.